



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 29 AVRIL – 18 H 30
PROCES-VERBAL

Nombre de membres : 41

Afférents au Conseil communautaire : 41

En exercice : 41

Quorum : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Peypin d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Présents :

Robert Tchobdrenovitch, Pierre Audois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Jacques Decuignières, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josiane Maurin, Karine Mouret, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale.

Procurations de :

Romain Brette à Jean-Luc Borel, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Marc Jaubert à Valérie Grange, Samantha Khalizoff à Mariane Domeizel, Franck Laroche à Joëlle Richaud, Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jacques Natta à Josiane Panattoni, Catherine Serra à Jean-Louis Robert.

Absents et excusés :

Céline Alarçon, Émilie Bastié, Géraud de Sabran Pontevès, Emma Léon, Serge Robin.

Secrétaire de séance : Karine Mouret

La séance est ouverte à 18 heures 35 sous la présidence de Monsieur Tchobdrenovitch.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vois que nous avons un peu de public, c'est bien. Je vais donner la parole à Madame Karine MOURET, qui s'est proposée secrétaire de séance. De ce fait, elle va faire l'appel et rappeler les procurations.

Mme MOURET.- Bonsoir, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes contents de vous accueillir à nouveau ici. Nous avons dû repousser la date du conseil à Peypin car nous avons fait quelques petits travaux d'aménagement dans l'autre salle, dont nous sommes très contents, toujours en lien avec la transition énergétique et les économies d'énergie. Nous sommes très « branchés » économie d'énergie à Peypin-d'Aigues, après nos 100 % LED sur la Commune, notre chaudière à granulés, les panneaux photovoltaïques de l'école qui vont démarrer et notre climatisation qui est plutôt réussie. Merci à l'entreprise EGE.

Bienvenue, bon Conseil et à tout à l'heure pour l'apéritif.

Madame MOURET procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs-dames, nous allons donc ouvrir ce Conseil communautaire. Je vous informe au préalable que compte tenu du délai entre le précédent Conseil et celui-là, le procès-verbal de la réunion du 3 avril sera mis à l'approbation lors du prochain Conseil, lequel, en fonction des événements – Jean-Marc en parlera – aura lieu au mois de mai.

Passons maintenant à l'ordre du jour :

- 1 Abrogation de la délibération n°2025-016 portant sur le projet d'acquisition du camping « Les Chênes Verts », parcelles cadastrées AK133 à AK139 sises Les Figuières à Cabrières-D'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Barronnes à Sannes ainsi que le fonds de commerce
- 2 Budget Annexe Parc d'Activités le Revol 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire
- 3 Budget Annexe Parking de la Bonde 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire
- 4 Budget Annexe GEMAPI 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire
- 5 Budget Annexe PTVA 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire
- 6 Budget Principal 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire
- 7 Attribution de subventions aux associations pour 2025

1. Abrogation de la délibération n° 2025-016 portant sur le projet d'acquisition du camping « Les Chênes Verts », parcelles cadastrées AK133 à AK139 sises Les Figuières à Cabrières-D'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Barronnes à Sannes ainsi que le fonds de commerce
Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Par délibération du 3 avril 2025, le Conseil communautaire a validé par principe le projet d'acquisition du camping Les Chênes Verts, sur les parcelles AK133, AK134, AK135, AK136, AK137, AK138, AK139 sises Les Figuières à Cabrières-d'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Baronne à Sannes ainsi que son fonds de commerce.

Le déroulement de la procédure de vote à bulletin secret ayant été entachée d'irrégularité, il est proposé au Conseil communautaire d'abroger la délibération de principe n°2025-016 du 3 avril 2025.

Débat et vote

M. BRABANT.- Le 3 avril, nous avons voté un accord de principe sur le projet d'acquisition du camping Les Chênes Verts, le foncier et le fonds de commerce. Le déroulement de la procédure de vote à bulletin secret ayant été entaché d'irrégularité, il vous est proposé d'abroger la délibération de principe n° 2025-016 du 3 avril.

Suite à l'avis des Domaines et au cas où il y aurait un avis favorable, nous pourrions revoter l'accord définitif le 27 mai lors du prochain Conseil communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera un Conseil extraordinaire, puisqu'il n'y aura à l'ordre du jour que cette décision à prendre. Je rappelle que la délibération précédente n'avait pas vocation à être prise, donc nous la supprimons pour éviter tout souci, puisque la dernière délibération a été attaquée concernant la tarification du parking de La Bonde. Je vous en parlerai tout à l'heure.

Nous devons passer au vote pour l'abrogation. Est-ce que quelqu'un est contre l'abrogation de cette délibération ?

M. RISBOURG.- Je ne prends pas part au vote.

M. GUEYDON.- Quel était le vice de forme ?

M. LE PRESIDENT.- Il aurait fallu non pas demander l'autorisation de voter à main levée sur le vote à bulletin secret, mais faire une délibération qui autorisait le Président à mettre cela en place. Puisque cette délibération est inutile, abrogeons-la et n'en parlons plus, puisque la seule délibération qui comptera sera celle qui autorisera ou non, au vu des éléments que nous aurons eus des Domaines, l'acquisition.

M. GUEYDON.- Serons-nous toujours dans les délais pour la préemption ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, il n'y a pas de souci là-dessus, nous serons dans les délais. La seule vraie délibération qui va compter, c'est une fois que les Domaines seront passés et si nous avons un accord de la propriétaire. Il s'agira

de proposer au Conseil communautaire, dans le cadre d'un Conseil communautaire extraordinaire, l'autorisation de me donner ou non le pouvoir de signature. Ce sera fait conformément à notre législation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°2025-016 du 3 avril 2025,

2. Budget Annexe Parc d'Activités le Revol 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé

Le budget supplémentaire du budget ZA Revol se présente comme suit :

- L'équilibre en fonctionnement (BS dont résultats reportés) : 568 021,01 €
- Dépenses d'investissement (BS dont résultats reportés) : 44 052,49 €
- Recettes d'investissement (BS dont résultats reportés) : - 132 862,01 €

ZA Revol	BP 2025	BS 2025	BP et BS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	202 023,57	568 021,01	770 044,58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	202 023,57	568 021,01	770 044,58
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
ZA Revol	BP 2025	BS 2025	BP et BS 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 109,07	44 052,49	69 161,56
RECETTES D'INVESTISSEMENT	202 023,57	-132 862,01	69 161,56
SOLDE D'INVESTISSEMENT	176 914,50	-176 914,50	0,00

Débat et vote

M. LE PRESIDENT.- Concernant le budget annexe du Revol, nous vous avons expliqué la dernière fois que l'objectif de ces budgets supplémentaires est d'abord de reprendre l'ensemble des soldes, puisqu'ils ne pouvaient pas être repris au budget primitif. Dans tous les budgets que vous allez voir – ainsi, chacun se dispensera de le rappeler – la première des choses qui est faite, c'est la reprise des soldes antérieurs.

Nous concernant, sur le budget supplémentaire de la zone du Revol, vous savez que notre décision est de solder ce budget annexe avant la fin de l'année. Je vais vous donner les chiffres.

En ce qui concerne le fonctionnement du budget supplémentaire, nous avons supprimé du virement de la section d'investissement 132 000 euros sur les 176 000 euros que nous avons prévus au budget primitif, ce qui présente un budget primitif et supplémentaire de 44 053 euros.

Nous n'avons pas de modification sur les opérations d'ordre de transfert. Sur les autres charges, nous avons porté 700 883 euros. Cette somme correspondra au transfert que nous ferons au budget général, c'est-à-dire que c'est le solde du budget que nous aurons, que nous retrouverons au budget général, qui viendra alimenter les comptes du budget général.

Sur les recettes de fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté est de 568 000 euros. Il n'y a pas grand-chose à dire de plus sur ce budget supplémentaire concernant le fonctionnement.

Sur les investissements, nous rajoutons au budget supplémentaire 44 052 euros en investissement, qui reprennent le report du déficit d'investissement – c'est la reprise des soldes – et le virement de la section que

nous avons tout à l'heure en fonctionnement et que nous retrouvons au BS pour 132 000 euros. Il n'y a rien d'extraordinaire sur ce budget annexe, qui n'a pas beaucoup évolué, vous le savez, depuis ces dernières années.

Avant de passer au vote, avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

Je vous rappelle que nous avons décidé de solder d'ici la fin de l'année, ce budget annexe ; ce qui signifie que si nous avons un terrain ou deux qui restent encore, ils rentreraient dans le patrimoine de COTELUB et sortiraient du budget annexe, un budget qui tourne depuis 22 ans et qui n'a plus grand intérêt.

S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- De voter par nature le budget supplémentaire ZA Revol de COTELUB pour l'année 2025 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget supplémentaire ZA Revol 2025 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Budget Annexe Parking de la Bonde 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Le budget supplémentaire du budget parking de la Bonde se présente comme suit :

- L'équilibre en fonctionnement (BS dont résultats reportés) : 11 763,00 €
- L'équilibre en investissement (BS dont résultats reportés + Restes à réaliser) : 165 390,97 €

Parking la Bonde	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP et BS 2025 + RàR 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	77 762,83	11 763,00	0,00	89 525,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	77 762,83	11 763,00	0,00	89 525,83
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0			0
Parking la Bonde	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP et BS 2025 + RàR 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	51 797,97	113 593,00	165 390,97
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	165 390,97	0,00	165 390,97
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00			0,00

Débat et vote

M. BRABANT.- Le résultat de fonctionnement constaté fin 2024 de 12 856 euros a été intégralement transféré à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement de la même année.

Les ajustements apportés dans le BS en dépenses de fonctionnement sont les suivants, sachant que les chiffres sont arrondis :

- -37 000 de prestations de services ;
- +20 000 de personnel suite à l'internalisation du fonctionnement du service, puisqu'il avait été initialement question de sous-traiter ;
- -13 000 de virement de la section d'investissement ;
- + 11 000 d'amortissement ;
- + 5 000 de fournitures ;
- +795 euros de virement en investissement.

Nous avons également l'ajustement en recettes et le versement d'une avance du budget principal pour un montant de 12 000 euros, ce qui permet d'équilibrer le BS en fonctionnement.

Pour la partie investissement, le BS prévoit une hausse des dépenses de 52 000 euros, qui s'explique par la reprise du déficit d'investissement 2024. Les recettes correspondent à 11 000 euros d'amortissement et 13 000 euros versés depuis la section de fonctionnement. Le montant de 12 856 euros au compte 1068 correspond à l'excédent de fonctionnement de 2024 affecté en investissement. Un emprunt d'équilibre a été inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement, il n'a pas vocation à être mobilisé. Les restes à réaliser représentent uniquement 114 000 euros en dépenses et sont composés de 103 000 euros de remboursement d'emprunt, qui ne seront pas réalisés, donc annulés en 2026, et 10 000 euros d'achat d'installations diverses.

Nous avons un équilibre en fonctionnement de 11 763 euros et de 165 390 euros en investissement.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions sur ce budget annexe ? [Pas de question]

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire parking de la Bonde de COTELUB pour l'année 2025 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement ;
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget supplémentaire parking de la Bonde 2025 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4. Budget Annexe GEMAPI 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire

Rapporteur : Jean-Louis ROBERT

Exposé

Le budget supplémentaire du budget GEMAPI se présente comme suit :

- L'équilibre en fonctionnement (BS dont résultats reportés) : 36 073,00 €
- L'équilibre en investissement (BS dont résultats reportés + Restes à réaliser) : 93 524,99 €

GEMAPI	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP et BS 2025 + RàR 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	304 365,00	36 073,00	0,00	340 438,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	304 365,00	36 073,00	0,00	340 438,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT (Virements et reports compris)	0,00			0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	676 832,00	-109 250,29	202 775,28	770 356,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT	676 832,00	93 524,99	0,00	770 356,99
SOLDE D'INVESTISSEMENT (virements et reports compris)	0,00			0,00
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	0,00			0,00

Débat et vote

M. ROBERT.- Comme vous le savez la GEMAPI est passée en budget annexe, donc évidemment, entre le vote du budget primitif et maintenant, il a fallu faire le budget supplémentaire. Nous allons faire des réajustements. Vous vous rappelez que nous avons voté 300 000 euros pour le budget GEMAPI au BP. Maintenant, nous allons vous expliquer et vous avez les tableaux sous les yeux.

Les dépenses de fonctionnement, en baisse, sont de 36 000 euros, elles concernent le chapitre 011 pour 5 000 euros, 10 000 euros de dégrèvement sur la taxe GEMAPI. Il y a aussi 25 000 euros d'amortissement pour les dépenses.

Venons-en maintenant à notre budget annexe. Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, la seule nouvelle recette prévue au BS est la subvention d'équilibre du BP pour 36 000 euros, transfert depuis le budget général, et une partie des excédents GEMAPI réalisés avant la création du budget annexe pour équilibrer ce dernier.

Il faut savoir que sur le fonctionnement, il y a des travaux, et pour beaucoup, il s'agit du PPRE (Plan Prévisionnel de Réparation et d'Entretien). Nous travaillons évidemment avec le SMAVD pour ces affaires-là.

Si vous n'avez pas de questions sur le fonctionnement.....

Nous nous sommes aussi assagis en dépenses d'investissement. Ces dernières sont de -184 000 euros au BS et 203 000 euros en restes à réaliser.

Nous retrouvons au BS une baisse de 79 000 euros, des crédits pour les cours d'eau orphelins. Eh oui, nous n'allons pas aussi vite que ce que nous voudrions. Nous avons réussi à nous entendre avec le SMAVD et nous arrivons maintenant à peaufiner et être au plus près des besoins.

Nous avons une baisse de 55 000 euros pour le bassin-versant de l'Èze, une baisse de 50 000 euros pour la digue de Villelaure. De toute façon, elle est reportée à 2026. Pour la digue de La Tour-d'Aigues, les travaux se feront aussi en 2026. Enfin, nous avons la reprise du déficit d'investissement au compte 001 pour 75 000 euros. Les restes à réaliser concernent la digue de Villelaure pour 145 000 euros et le bassin-versant de l'Èze pour 50 000 euros. Tout cela, ce sont évidemment des postes sur lesquels nous avons réduit.

S'agissant des recettes, nous retrouvons les 94 000 euros du BS et nous n'avons aucune recette en restes à réaliser.

Le BS est composé de 37 000 euros de transfert de résultat de fonctionnement afin de compenser le déficit d'investissement 2024.

Nous avons -30 000 euros de FCTVA suite à l'ajustement des dépenses, 37 000 euros de subventions du Département en lien avec les investissements sur la digue de Villelaure, 24 000 euros d'emprunt d'équilibre et 25 000 euros d'amortissement.

Pour clôturer cela, en fonctionnement, le BP et le BS sont équilibrés par une subvention du budget principal de 36 000 euros, financée sur l'excédent GEMAPI qui avait été constaté dans le BP des années précédentes. Le CA 2024 comprend uniquement les opérations à réaliser après la création du budget annexe, soit environ six mois, nous sommes d'accord. Il n'y a pas de report d'excédent de fonctionnement 2024 au BS 2025, car il a été intégralement transféré à la section d'investissement pour financer le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2024.

Le solde de la section d'investissement BP + BS et les restes à réaliser sont de zéro. Le résultat global prévisionnel est également nul avec le transfert d'une partie du résultat GEMAPI constaté au compte administratif 2024 et un ajustement au BS à hauteur de 24 000 euros de l'emprunt d'équilibre. Ainsi, nous partons d'un bon pied sur un budget qui correspond aux besoins que nous aurons vis-à-vis des travaux.

Avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de question, passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire GEMAPI de COTELUB pour l'année 2025 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget supplémentaire GEMAPI 2025 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Budget Annexe PTVA 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire

Rapporteur : Karine MOURET

Exposé : Le budget supplémentaire du budget PTVA se présente comme suit :

- L'équilibre en fonctionnement (BS uniquement) : 84 854,54 €

- L'équilibre en investissement (BS + Restes à réaliser) : 184 065,61 €

PTVA	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP et BS 2025+ RàR 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 667 644,71	84 854,54	0,00	5 752 499,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 667 644,71	84 854,54	0,00	5 752 499,25
SOLDE DE FONCTIONNEMENT (virements et reports compris)	0,00			0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 473 611,20	-804 339,40	988 404,91	1 657 676,71
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 473 611,20	184 065,51	0,00	1 657 676,71
SOLDE D'INVESTISSEMENT (virement et reports compris)	0,00			0,00
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	0,00			0,00

Débat et vote

Mme MOURET.- Concernant les dépenses de fonctionnement, 5 667 645 euros étaient inscrits au BP. Nous inscrivons au BS la somme de 84 855 euros. Les dépenses du 011 au BS s'élèvent à 88 000 euros, elles concernent principalement une hausse de 51 000 euros des prestations de service relatives à la location de bennes et au traitement des déchets en déchetterie, et 13 000 euros pour des vêtements de travail.

Au chapitre 65, le BS s'élève à 41 000 euros et correspond à une hausse de la cotisation du SIECEUTOM.

Au chapitre 023, le virement à la section de fonctionnement a été baissé de 43 000 euros, permettant ainsi l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement du BS, qui ne sont pas nombreuses, s'élèvent à 85 000 euros, et les recettes fiscales sont en hausse de 90 000 euros. C'est principalement la revalorisation de la TEOM suite à la réception du 1259, c'est notre augmentation à nous, et des bases fiscales.

La différence entre le CA 2024 et le BP 2025 est majoritairement issue de la revalorisation de la TEOM de 0,5 point.

Les subventions CITEO, les -8 800 euros, correspondent à des baisses de dotations de CITEO. C'est lié au tri, qui est mal fait, pas assez fait.

Y a-t-il des questions sur le fonctionnement ? *[Pas de question]*

Passons maintenant à l'investissement.

En matière de dépenses d'investissement, le BS prévoit -800 000 euros de dépenses après une optimisation du programme d'équipement de l'année pour le rendre plus conforme à la réalité. Il intègre également les restes à réaliser pour un montant de 988 000 euros. Comme le disait Jean-Louis, il s'agit d'être le plus conforme possible à la réalité de nos dépenses prévues. Les restes à réaliser concernent essentiellement l'acquisition de véhicules de collecte pour 955 000 euros. Nous ne voulons pas de restes à réaliser sur le PTVA ; les restes à réaliser, c'est une seule opération sur des véhicules, je le rappelle, les problèmes de grue, etc. Malheureusement, nous les connaissons tous, il est inutile de les rappeler. Nous espérons que nous allons avancer cette année.

Le BS comprend cette baisse des 804 000 euros, -389 000 euros de dépenses d'achat de véhicules, -150 000 euros pour les colonnes enterrées, mais également toute l'opération sur le réaménagement des PAV avec les nouvelles colonnes à carton qui vont arriver, etc., suite à la suppression des bacs roulants, ce que nous avons fait sur pas mal de communes. C'est cette belle opération qui devrait nous permettre de faire rentrer des recettes de fonctionnement là où cela baisse.

Nous avons -147 000 euros de dépenses de composteurs individuels, donc cette opération est également revue à la baisse pour le moment, et -87 000 euros au pôle Environnement et Valorisation. Il s'agissait de travaux au pôle, des travaux de parkings, de bas de quais. Je pourrais vous en donner le détail si vous voulez. Enfin, nous avons -38 000 euros d'équipement de traitement de déchets concernant la nouvelle déchetterie de Villelaure.

Pour équilibrer, nous avons donc été obligés de baisser nos dépenses, mais pas d'inquiétude non plus, nous ferons des points en cours d'année. J'ai encouragé les équipes à dépenser des sous sur des opérations, notamment celles qui nous permettent de faire rentrer des recettes de fonctionnement, parce que c'est là où le

bât blesse. Nous allons donc privilégier des investissements, notamment ceux sur lesquels nous avons des dotations ou des subventions venant de CITEO et d'autres. Nous allons surtout privilégier des opérations qui nous font rentrer des recettes de fonctionnement là où nous en avons besoin.

Y a-t-il des questions sur les dépenses d'investissement ? *[Pas de question]*

Concernant les recettes, aucune recette n'est reportée en restes à réaliser.

Au BS, plusieurs recettes ont été modifiées : 30 000 euros de FCTVA, ce qui correspond aux opérations du BS et des restes à réaliser, 205 000 euros d'emprunt d'équilibre ont été rajoutés aux 558 000 euros, -43 000 euros de la section de fonctionnement de tout à l'heure et 68 000 euros de subventions pour les composteurs individuels, opération de composteurs qui a aussi été subventionnée.

Pour rappel, un emprunt d'équilibre de 559 000 euros a été inscrit au BP 2025, auquel se rajoutent les 205 597 euros.

S'agissant de l'équilibre général, en fonctionnement, le solde prévisionnel de fonctionnement BP + BS est nul, sans transfert d'excédent du budget général vers le budget PTVA. Oui, c'est le premier budget annexe. Le CA 2024 présenté correspond à l'année entière et est extrait du budget général. Le solde de la section d'investissement est équilibré grâce aux emprunts d'équilibre, qui seront mobilisés uniquement si nécessaire. J'espère que nous en mobiliserons une bonne partie.

Le budget est équilibré, sans contribution du budget général, mais par l'inscription d'un emprunt d'équilibre en investissement.

M. LE PRESIDENT.- Parfait. Avez-vous des questions ?

M. BOREL.- Tu as parlé des composteurs individuels qui allaient coûter moins cher. Est-ce parce qu'il y a moins de demandes ou parce que nous avons décidé d'en distribuer moins ?

Mme MOURET.- Ils ne vont pas coûter moins cher. Nous avons enlevé une partie du budget sur les composteurs. La partie du budget que nous avons laissée sur les composteurs va représenter environ 700 composteurs que nous pouvons encore acheter cette année. Nous avons jugé que 700 composteurs, ce n'était pas mal, sachant que la distribution a tout de même bien baissé. Cela nous laisse une marge pour distribuer des composteurs individuels et continuer à équiper des plateformes collectives. J'ai par exemple appris aujourd'hui qu'à Peypin, nous allons avoir notre troisième plateforme. Nous allons donc pouvoir continuer à équiper, mais les demandes sont en baisse.

M. BOREL.- La demande baisse, c'est cela ?

Mme MOURET.- Oui, la demande commence un peu à baisser, mais je pense qu'il faudra relancer une communication là-dessus, parce qu'il y a eu un moment où il y avait des demandes, où nous avons été en rupture de stock, en rupture de livraison, ce qui n'a pas trop joué en la faveur de la distribution, donc il faut quand même relancer. Néanmoins, nous sommes en mesure de distribuer 700 composteurs, donc nous pouvons poursuivre le projet. Il faut le poursuivre, parce que nous avons quand même des subventions à toucher et nous sommes obligés d'en distribuer un minimum pour avoir l'argent que les équipes s'attachent à aller chercher.

Mme GARCIN.- Avez-vous reçu les composteurs ? J'ai voulu faire une commande, mais on me disait que ce n'était qu'en précommande.

Mme MOURET.- Je ne sais pas où ça en est, je ne sais pas s'il y a des livraisons, mais je pense qu'il y en a en disponibilité.

M. ROBERT.- On me dit qu'il y a eu un retard à la fabrication.

Mme MOURET.- M. Luzet me dit qu'il y a du stock.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? *[Pas de question]*

Passons au vote de ce budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire PTVA de COTELUB pour l'année 2025 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget supplémentaire PTVA 2025 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Budget Général 2025 - Approbation du Budget Supplémentaire

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé : Le budget supplémentaire du budget général se présente comme suit :

- L'équilibre en fonctionnement (BS dont résultats reportés) : 2 717 235,32 €
- L'équilibre en investissement (BS dont résultats reportés + Restes à réaliser) : 6 216 670,45 €

BUDGET GENERAL PERIMETRE 2025	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP et BS 2025 + RàR 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 103 245,08	2 717 235,32		13 820 480,40
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 103 245,08	2 717 235,32		13 820 480,40
SOLDE DE FONCTIONNEMENT (résultats et reports compris)	0,00			0,00

BUDGET GENERAL PERIMETRE 2025	BP 2025	BS 2025	RàR 2024	BP + BS + RàR 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 197 546,49	5 088 285,99	1 128 384,46	15 414 216,94
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 197 546,49	5 969 111,45	247 559,00	15 414 216,94
SOLDE D'INVESTISSEMENT (résultats et reports compris)	0,00			0,00

SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	0,00			0,00
--------------------------------	-------------	--	--	-------------

Débat et vote

M. LE PRESIDENT.- Vous aurez compris que ce budget est désormais dépouillé de tout ce qui relève de PTVA et de la GEMAPI et que nous sommes maintenant juste dans le cadre d'un fonctionnement normal.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons un budget de 11 103 245 euros. Nous avons porté au budget supplémentaire 2,7 millions d'euros, dont 677 000 euros de charges à caractère général, 100 000 euros pour la SPL, 129 000 euros de dépenses d'études et de conseils, 76 000 euros de versement aux communes pour la crèche de Mirabeau, 70 000 euros d'entretien des terrains, 70 000 euros de versement à l'Office du tourisme et 62 000 euros de catalogues et imprimés.

Nous avons pris 154 000 euros en autres charges de gestion courante, 107 000 euros qui sont expliqués par l'augmentation de versement à des organismes pour le service Habitat.

Concernant les opérations d'ordre de transfert entre sections, nous avons repris 30 000 euros, et nous avons un virement à la section d'investissement de 1 855 157 euros, ce qui représentait le virement de section à section.

Il n'y a rien d'extraordinaire, ce qui fait que nous portons un budget global définitif, budget primitif + budget supplémentaire, à 13 820 000 euros, soit 2,7 millions en plus.

Concernant les recettes, nous avons un budget primitif de 11 103 245 euros. Nous y rajoutons évidemment 2,7 millions pour l'équilibre. Cela se mesure par 11 598 euros de fiscalité locale – c'est le différentiel que nous avons par rapport à la modification des valeurs locatives –, les dotations et subventions pour 96 000 euros et les produits de gestion courante pour 700 000 euros. C'est la reprise du résultat de clôture dans la zone d'activité du Revol. Rappelez-vous, je vous ai dit tout à l'heure que nous reprendrons 700 000 euros. Nous les avons donc anticipés, nous les avons pris dans le budget supplémentaire. C'est une recette complémentaire de 700 000 euros. Le résultat de fonctionnement reporté est de 1 888 000 euros, et enfin, nous avons 20 467 euros, qui représentent un ajustement de reprise de subvention.

Cela nous donne un équilibre du budget à 13 820 000 euros sur le fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, le budget principal était porté à 9 197 546 euros et nous avons porté 5 088 286 euros au BS. Vous l'avez compris, c'est essentiellement lié à la reprise des excédents de l'année précédente, donc nous avons un solde d'exécution de 4 020 000 euros qui a été porté sur ces 5 millions.

Nous avons des opérations d'ordre pour 994 000 euros, qui correspondent à des dépenses de 385 000 euros sur l'étang de La Bonde, 250 000 euros sur les plaines de Villelaure, 147 000 euros sur le PEM de Mirabeau, 154 000 euros sur la crèche de Cadenet et 143 000 euros sur la ZA de Villelaure. Les restes à réaliser sont de 1 128 000 euros, mais nous l'avons déjà vu lors de la présentation du budget primitif.

Cela nous mène à un budget total de 15 414 217 euros en investissement.

Concernant les recettes, c'est la même chose, nous avons un budget primitif équilibré à 9 197 000 euros, un BS à 5,9 millions, donc des recettes nouvelles pour 5 969 000 euros, qui pèsent, en dotations de fonds divers et de réserves, 4 368 000 euros, 1 030 euros d'excédents de fonctionnement, 348 000 euros de FCTVA, 1 855 000 euros de versement à la section de fonctionnement. Nous avons diminué l'emprunt d'équilibre compte tenu des chiffres reportés de 914 000 euros. Nous avons porté une subvention pour le domaine de La Bonde de 568 000 euros. En restes à réaliser, nous retrouvons 144 000 euros de subventions pour le gymnase de Cadenet, et les immobilisations financières pour 103 000 euros, qui ne seront pas réalisées, donc annulées en 2026.

Je rappelle que nous avons déjà porté au BP l'ensemble des écritures liées à l'étang de La Bonde, puisque, quelqu'un m'a posé la question. Vous avez ici la reprise de la vente à l'EPF au niveau du budget principal en décembre dernier.

Je vais maintenant vous donner l'équilibre général, global, du budget supplémentaire.

En dépenses de fonctionnement, nous avons 11 103 245 euros, un budget supplémentaire de 2,7 millions, donc un équilibre entre les recettes et les dépenses de 13 820 480 euros.

Concernant les investissements, nous étions à 9 197 546 euros. Nous avons reporté l'ensemble des écritures de dépenses et de recettes pour un équilibre du budget à 15 414 217 euros, ce qui nous donne un budget à près de 30 millions d'euros au niveau de COTELUB sur le budget général.

Avant de faire un point là-dessus, pour que vous ayez une vision globale de ce que pèse aujourd'hui COTELUB, je vous ai fait l'addition de tous les budgets tels qu'ils étaient. Vous avez bien compris qu'aujourd'hui, l'avantage que nous aurons, c'est que chaque budget annexe permettra d'avoir le réel de nos recettes et de nos dépenses sans que ce soit noyé dans le global du budget général tel que nous le connaissions jusqu'à maintenant, où nous étions obligés de travailler sur des outils analytiques qui, de toute manière, ne permettaient pas d'arriver à déterminer très précisément ce que pouvait peser PTVA, etc. Aujourd'hui, nous l'avons, chaque responsable de budget aura la maîtrise de ses comptes et de ses dépenses.

Pour la reprise de ce que vous avez vu, je vais faire juste un petit aparté qui concerne ce que vous avez entendu, ce que disait Karine concernant les dépenses. C'est une information que je peux vous donner aujourd'hui, puisque nous étions aux services de la Préfecture hier avec Stéphane et Madame la sous-préfète, et nous avons pu évoquer les dossiers qui étaient en suspens. Vous avez vu qu'aujourd'hui, les budgets s'équilibrent, comme souvent dans les communes, puisque nous portons au budget l'ensemble des recettes exclusivement notifiées. Aujourd'hui, nous avons donc tout un tas de dossiers en cours de traitement.

Par contre, nous avons aussi dit que l'ensemble des projets, tels que vous les avez, feront l'objet d'un suivi exhaustif de l'ensemble des subventions qui peuvent être apportées. Les informations que nous avons eues hier au niveau de l'État viennent corroborer ce que nous avons déjà vu au niveau de la Région : toutes les demandes de subventions qui ont fait l'objet d'une modification de fléchage ont été gelées, c'est-à-dire que la Région ne verse plus de subventions.

Nous avons ensuite eu des informations concernant les dossiers de COTELUB et nous avons demandé pourquoi certains de nos dossiers n'étaient pas subventionnés. Nous avons appris hier que l'État ne finançait plus parce que la Région ne finançait pas certains de nos dossiers. Cela signifie que pour tout ce qui a été bloqué, par exemple ce que nous avons demandé sur des dossiers comme La Bonde ou d'autres sujets que nous avons, la

sous-préfète nous a informés que les dossiers ont été bloqués du fait de la Région. Cela veut dire qu'évidemment, nous ne partirons pas à l'aventure, c'est-à-dire que nous ne mettrons pas COTELUB en péril.

Il est clair que si certains dossiers ne font plus l'objet de propositions de subventions, nous vous tiendrons au courant. Tout ce que vous avez entendu en matière de subvention d'équilibre sera effectivement annulé, puisque nous n'irons pas emprunter des millions pour arriver à réaliser tout ce qui est à réaliser.

Le deuxième sujet, c'est que nous étions en CRTE hier et que nous avons enfin pu avoir la liste exhaustive de toutes les demandes de subventions par commune. Évidemment, la sous-préfète a été la première... En ce qui concerne les DETR et autres, la maîtrise y est, mais en ce qui concerne la DSIL, nous avons quand même constaté des disparités. Cela fera peut-être l'objet d'une présentation un peu plus tard, je ferai une présentation de l'attribution des subventions en ce qui concerne la DSIL et nous pourrons évidemment constater la disparité que nous pouvons avoir entre communes, puisque certaines arrivent à se faire financer à près de 70 % et d'autres restent à 15 ou 18 %, ce qui n'est pas très équitable de mon point de vue et manque de surcroît de logique, puisque nous sommes sur les mêmes dossiers. Cela veut dire que les dossiers se traitent différemment, puisque les CRTE auraient normalement dû faire l'objet d'analyses et de compétences COTELUB pour l'attribution de ces subventions. Cela s'est fait en aparté, et bien évidemment, le constat que l'on peut faire, c'est que quand on est forts on a des subventions, et quand on est moins fort, on n'en a plus. Je ferai un point sur ce CRTE et je vous en parlerai.

Ainsi, tout ce que vous avez entendu en matière d'emprunts d'équilibre, ce ne sont pas des emprunts prévus pour être utilisés ou consommés, nous sommes bien d'accord là-dessus. Par contre, il est clair que sur certains dossiers... Par exemple, j'ai eu hier le premier chiffrage, la première évaluation du pôle environnemental sur Villelaure. Je ne veux pas dire de bêtise, mais je crois que c'est 6 millions..... Il est donc évident que nous ferons 6 millions à partir du moment où nous trouverons l'ensemble des ressources. Nous allons donc nous battre avec Karine pour aller voir les bonnes personnes pour obtenir des subventions si nous voulons avoir ce dossier.

Je vais maintenant vous parler du budget consolidé.

Concernant COTELUB dans sa globalité, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 20 772 000 euros, et les recettes aussi, évidemment, pour être à l'équilibre.

Concernant les dépenses d'investissement, nous sommes à 18 076 803 euros à l'équilibre, ce qui représente presque 40 millions de budget pour la Communauté de Communes. C'est tout de même quelque chose de relativement significatif quand vous savez l'ensemble des dossiers que nous sommes en train de gérer.

Si vous avez des questions concernant le budget principal ou tout autre sujet concernant les finances, je vous écoute avant de passer au vote.

Mme DOMEIZEL.- J'ai un message de Samantha. Elle remarque qu'il y a un gros écart entre le ROB, le budget primitif, et encore un gros écart avec le budget supplémentaire. Par exemple, si on regarde uniquement le budget de fonctionnement, nous avons un ROB qui était inférieur au budget prévisionnel, ce qui semble aberrant. Elle trouve donc que la présentation...

M. LE PRÉSIDENT.- Cela concerne quel budget ?

Mme DOMEIZEL.- Le général. Elle trouve donc que la présentation du budget prévisionnel n'est pas sincère. Elle rappelle qu'elle l'a déjà dit...

M. LE PRÉSIDENT.- À partir du moment où tu considères que le budget est insincère, je vais faire acte de ce que tu viens de dire, que le budget est insincère, d'accord ? Que tu te poses des questions sur le budget, c'est une chose, mais que tu décides que le budget est insincère, à ce moment, je prends note de ce que tu viens de dire et nous verrons comment nous traiterons le sujet sur l'insincérité du budget.

Mme DOMEIZEL.- D'accord, mais je rappelle que c'est Samantha.

M. LE PRÉSIDENT.- Peu importe.

Mme DOMEIZEL.- Nous avons un budget supplémentaire qui présente... Même en ne regardant que le budget de fonctionnement, on ne peut pas prendre en compte La Bonde, on a un gros écart entre le prévisionnel et le budget supplémentaire, alors que les dépenses prévues dans ce budget supplémentaire étaient prévisibles.

M. LE PRESIDENT.- Je préférerais que tu me dises très précisément de quoi tu parles ?

Mme DOMEIZEL.- Elle en tire les conclusions suivantes : soit on a de très mauvaises prévisions et cela pose question, soit on essaye de minimiser les budgets pour que cela soit accepté. Dans ce cas, cela ne lui semble pas acceptable. Au regard de tout ce qui a été dit, elle souhaite s'abstenir sur ce budget supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- Non, je vais apporter...

Mme DOMEIZEL.- J'assume quand je suis concernée, mais quand je ne le suis pas...

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison et tu fais bien. On peut contester et discuter d'un budget, mais le déclarer insincère, ça a une connotation plutôt grave, d'accord ?

À partir de là, il peut y avoir des conséquences, donc je ne m'empêcherai d'aucune conséquence concernant les propos qui sont tenus, chère Madame qui représentez Mme KHALIZOFF.

Je vais revenir sur la question, je vais essayer de traduire ce qui a été dit là-dessus. Des questions ont été posées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Dans une Collectivité, on a trois niveaux de réflexion en ce qui concerne les finances publiques.

Le premier, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire, sur lequel on annonce un tas d'informations qui sont les orientations de la politique d'investissement de la Communauté, qui peuvent aller jusqu'à 150 millions, nous avons un débat d'orientations là-dessus et nous en discutons. Ce débat d'orientations a été présenté et approuvé.

Le deuxième document qui a sa valeur juridique et technique, plutôt technique, c'est le plan prévisionnel d'investissement. Aujourd'hui, je fais un plan prévisionnel d'investissement, je fais l'ensemble du relevé des investissements que nous prévoyons au niveau de la Collectivité et j'essaye de les planifier dans le temps. Ensuite nous pouvons décider de l'abandon d'un projet qui se situe au niveau du plan prévisionnel d'investissement, qui a éventuellement été proposé au niveau des orientations budgétaires. Mme KHALIZOFF attend que je présente ce que va coûter au final l'étang de La Bonde, mais quand on parle d'un budget, il est annuel, il n'est pas pluriannuel. Aujourd'hui, je suis en train de voter le budget de 2025, qui est à l'approbation du Conseil communautaire, je ne suis en train de parler ni du Débat d'Orientation Budgétaire ni du plan prévisionnel d'investissement.

Dans le PPI 2025-2030, nous avons programmé l'ensemble des dépenses qui étaient prévues. Par exemple, si nous devons développer un deuxième pôle sur Villelaure et que nous arrivons à 6 millions, il est probable que si nous n'obtenions aucune subvention, nous abandonnerions le projet.

Est-ce que le fait que j'aie mis un budget aujourd'hui sur 2025, sur les études et les prémices du projet, est insincère ? Ce n'est pas insincère. Dans le PPI, je mets le prévisionnel du coût de la dépense du pôle environnemental que je veux faire sur Villelaure, et dans le Débat d'Orientation Budgétaire, j'explique que notre politique est de développer deux pôles sur le territoire, parce que le premier pôle est saturé.

J'ai essayé de traduire ce que tu me disais. Il faudra expliquer à Mme KHALIZOFF qu'effectivement, entre le Débat d'Orientation Budgétaire, le PPI et le budget de l'année, il y a trois niveaux.

Mme DOMEIZEL.- Elle ne parle pas du PPI.

M. LE PRESIDENT.- Du Débat d'Orientation Budgétaire, et elle fait allusion... Tu as dit « débat »...

Mme DOMEIZEL.- Ce qui l'a le plus choquée, c'est...

M. LE PRESIDENT.- C'est l'étang de La Bonde.

Mme DOMEIZEL.- Non, ce qui l'a le plus choquée c'est l'écart entre le budget primitif et le budget supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- Je le redis, le volume que nous avons entre les deux, c'est que nous avons repris les excédents. Il y a plus de 4 millions d'excédents qui ont été reportés. Elle fera déjà la différence entre le total que nous avons reporté au niveau du BS, elle diminuera les excédents et elle verra combien cela représente. Cela ne représente plus les 4 ou 5 millions que nous avons prévus.

Dans les recettes de fonctionnement, je vous en ai parlé tout à l'heure, l'excédent de fonctionnement capitalisé dans le budget général est de 5,9 millions. Dans ces 5,9 millions, nous devons enlever 4 millions d'excédents et de réserves.

Sur les investissements, nous avons 4,2 millions, puisque ce sont les investissements que nous sommes en train de discuter. Vous voyez qu'au 1068, nous avons porté 4 millions, et sur les 5,9 millions, nous avons porté 4 millions d'excédent de fonctionnement que nous avons portés et capitalisés en investissement. Cela signifie qu'il reste 1,9 million, et sur les 1,9 million, nous avons 1,8 million de virement de section à section, donc cela commence à diminuer.

Je t'ai donné les éléments qui démontrent qu'il n'y a pas d'explosion entre le BS et le budget primitif. Dis à Mme KHALIZOFF – je l'ai eue hier matin au téléphone, elle aurait pu me poser la question directement, j'y aurais répondu – que si elle veut, je veux bien la recevoir personnellement et lui expliquer comment fonctionne un budget.

Mme GARCIN.- Oui, mais il n'y a pas détail sur ce que l'on a reçu.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez reçu l'ensemble des documents... On prend un peu de temps, on les ouvre et on les lit. Samantha ne l'a pas bien lu, mais je le lui dirai.

Mme DOMEIZEL.- Si, elle l'a lu.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions techniques ? *[Pas de question]*

Si vous voulez, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, avec une abstention (Samantha Khalizoff), décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire général de COTELUB pour l'année 2025 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement ;
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget supplémentaire général 2025 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Attribution de subventions aux associations pour 2025

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Afin de soutenir les associations du territoire selon des critères bien définis, certains dossiers de demande de subventions n'étaient pas finalisés au moment du vote du Budget primitif. Aussi, 4500 euros ont été intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

Les demandes d'attributions de subventions aux associations ci-dessous ont été approuvées lors de la commission d'attribution de subventions du 06 mars 2025 et en séance de Bureau du 07 mars 2025.

Objet	Nom de l'organisme	Montant de subvention octroyé
Festival Les Sons du Lub'	ARC EN SOL	8 000,00 €
Festival Les Nuits du Château - Spectacle de danse	ART FOR GAÏA	2 000,00 €
Fonctionnement du Cinéma Cigalon	BASILIC DIFFUSION	18 000,00 €
Fabrique d'images animées - Stages de cinéma pour les jeunes	BASILIC DIFFUSION	3 000,00 €
Festival Cinéma et Métiers	BASILIC DIFFUSION	2 000,00 €
Fête de l'Aiguier	CENTRE SOCIAL DE L'AIGUIER	1 000,00 €
Evènement de ferme en ferme	CIVAM PACA - CAVAILLON	500,00 €
Festival Le Grand Ménage	CULTURE LUB	25 000,00 €
Festival musical de village en village	FESTIVAL DURANCE LUBERON	1 500,00 €
Soutien à l'agriculture et au développement durable - Filière de traitement des plastiques agricoles	GROUPEMENT DEVELOPPEMENT AGRICOLE (GDA)	3 000,00 €
Festival LAGADEU - La Fête des Récoltes	I PATOM THEATRE	1 500,00 €
Soutien au développement économique et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans	LA MISSION LOCALE DU LUBERON	11 671,00 €
Projet Auto-Ecole Solidaire	LA MISSION LOCALE DU LUBERON	5 000,00 €
Convention spécifique	LA MISSION LOCALE DU LUBERON	50 000,00 €
Festival Le Bruit des mots - Festival de littérature à haute voix	LES NOUVELLES HYBRIDES	1 000,00 €
Festival villageois de théâtre et de musique	PEYPIN D'AIGUES FESTIVITES	2 000,00 €
Soutien à l'agriculture - Prévention contre la grêle	PREVIGRELE - CAVAILLON	10 188,20 €
Association Artisan Ferronniers	REVES DE FORGE	2 000,00 €
Festival Wastu Live 4 - Festival musical jeune public	WATSÛ SOUND	2 000,00 €
Association musicale Festival Grambois	ZIC POUR TOUS	2 500,00 €
Festival Fadoli Circus - Arts du cirque	ZIM ZAM	4 000,00 €

Débat et vote

M. BRABANT.- Ce point concerne les subventions aux associations. J'aimerais d'abord remercier les personnes de COTELUB en charge de ces dossiers de subventions, car c'est un travail de l'ombre qui ne se voit pas forcément, mais c'est un gros travail. Je voudrais donc remercier Olivier DELAYE, qui est présent ici, et Peggy CLOAREC, qui travaille avec lui, pour le travail qui est fait, ainsi que les services Finances avec Sabrina et toutes les personnes qui s'occupent de ces subventions.

Le tableau que vous avez, il y a quelques subventions qui n'ont pas été traitées en groupe de travail, je tiens à le dire. Par exemple, l'évènement de ferme à ferme du CIVAM n'a pas été traité dans le groupe de travail, mais

je vais revenir tout à l'heure sur ce dernier, ni le GDA (Groupement Développement Agricole). Les trois subventions de la Mission locale du Luberon ne sont pas non plus traitées par le groupe d'attribution des subventions, ainsi que Prévigrêle. Vous les avez dans le tableau, je vais vous donner les sommes que nous allons soumettre au vote.

Je voulais également vous dire que dans ce groupe de travail, il y avait cinq personnes sur un groupe qui en compte 10 ou 12, donc merci à ceux qui étaient là, merci à Brigitte, merci à Rose-Marie, merci à François, merci à Jean-Luc.

Mme PANATTONI.- On se croirait aux Césars ! (Rires)

M. BRABANT.- J'aime bien remercier les gens, on ne les remercie jamais assez. Merci à eux d'avoir participé à ce groupe de travail. La particularité, c'est que quand nous traitons par exemple des subventions de Cadenet, je suis sorti. Je remercie aussi Alain, qui est très souvent présent. Il était excusé ce jour-là, mais il est là d'habitude. Encore un remerciement, et ce n'est pas fini, Madame PANATTONI.

Le groupe de travail a fait des propositions, validées par le Bureau et que nous vous demandons d'entériner en Conseil communautaire.

Les subventions retenues sont les suivantes :

- Le festival Les Sons du Lub' (Arc en Sol) : 8 000 euros ;
- Les Nuits du Château, spectacle de danse (Art for Gaïa) : 2 000 euros ;
- Le Cigalon (Basilic Diffusion) : 18 000 euros ;
- La Fabrique d'images animées, stages (Basilic Diffusion) : 3 000 euros ;
- Le festival Cinéma et Métiers (Basilic Diffusion) : 2 000 euros, soit un total de 23 000 euros pour Basilic Diffusion ;
- La Fête de l'Aiguier (Centre social de l'Aiguier) : 1 000 euros ;
- L'évènement de ferme à ferme (CIVAM PACA) : 500 euros ;
- Le festival Le Grand Ménage : 25 000 euros, une augmentation de 5 000 euros sur Le Grand Ménage ;
- Le festival musical de village en village (Festival Durance Luberon) : 1 500 euros ;
- Le soutien à l'agriculture et au développement durable, filière de traitement des plastiques agricoles (GDA) : 3 000 euros ;
- Le festival LAGADEÛ, la Fête des Récoltes : 1 500 euros ;
- Le soutien au développement économique et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans (Mission locale) : 11 671 euros ;
- Le projet Auto-école solidaire (Mission locale) : 5 000 euros ;
- Une convention spécifique (Mission locale) : 50 000 euros ;
- Le festival Le Bruit des Mots, festival de littérature à haute voix (Les Nouvelles Hybrides) : 1 000 euros ;
- Le festival villageois de théâtre et de musique, dans ce beau village où nous sommes : 2 000 euros ;
- Le soutien à l'agriculture, prévention contre la grêle (Prévigrêle) : 10 188,20 euros ;
- L'association Artisans ferronniers (Rêves de Forge) : 2 000 euros ;
- Le festival Wastu Live 4, festival musical jeune public : 2 000 euros ;
- L'association musicale Festival de Grambois (Zic pour tous) : 2 500 euros ;
- Le festival Fadoli Circus, arts du cirque (Zim Zam) : 4 000 euros.

Si on lève ce qui n'était pas intégré dans les subventions aux associations que je vous ai dit, nous avons un budget de 71 000 euros au budget primitif et nous avons demandé une rallonge de 4 500 euros au budget supplémentaire. Nous avons le budget qu'a énoncé le Président, il y a ces 4 500 euros de plus pour boucler notre budget. Bien évidemment, tout ce qui est Mission locale, Prévigrêle, ainsi que GDA, cela ne fait pas partie de cette somme. Robert parlera peut-être de ces associations ou organismes.

Nous vous demandons donc d'approuver l'attribution de ces subventions aux associations.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme RICHAUD.- I Patom Théâtre, ils sont d'où ? C'est pour le festival LAGADEÛ. Je n'en avais jamais entendu parler.

M. DELAYE.- Ils sont sur la Motte-d'Aigues et le festival se déroule sur Beaumont-de-Pertuis. C'est tout récent.

Mme RICHAUD.- J'ai juste une petite remarque sur ce qu'il s'est passé à La Tour cette année, avec le Grand Ménage. N'y a-t-il pas eu quelques petits problèmes du fait de la population qu'il a drainée ?

M. BRABANT.- Non. J'ai eu Eric MULLER, que j'ai vu à Cadenet, puisque je n'ai malheureusement pas pu être à La Tour-d'Aigues. Sur La Tour-d'Aigues, Cadenet, Cabrières et Cucuron, je n'ai pas entendu de problème particulier. J'ai entendu une hausse de la fréquentation. Eric MULLER, Caroline MENDEZ et la Présidente, Madame Brigitte LAROCHE... Je n'ai pas vu de problème particulier à La Tour-d'Aigues, mais peut-être que...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, ce n'est pas l'objet.

Mme DOMEIZEL.- Cette question me choque foncièrement et fondamentalement. Ce sont des gens qui viennent, qui sont beaucoup plus jeunes, et c'est intéressant d'avoir de telles actions pour les jeunes. Il n'y a eu aucun problème. Le seul et unique problème qu'il y a éventuellement eu à La Tour-d'Aigues, c'est quelqu'un qui est tombé et pour qui il a fallu faire venir les pompiers. C'est le seul et unique problème qu'il y a eu à La Tour-d'Aigues.

Le mieux, Joëlle, c'est de venir voir les spectacles, parce que ce qu'il faut retenir, c'est la qualité des spectacles que nous avons eu pendant tous ces événements à La Tour-d'Aigues, Cadenet et Cucuron.

M. BRABANT.- Cabrières.

Mme DOMEIZEL.- Cabrières, pardon. Je trouve que c'est bien pour notre territoire d'avoir ce type d'événements.

Mme RICHAUD.- J'ai entendu parler d'une sorte de rave-party au camping et de problèmes lors d'un enterrement.

M. LE PRESIDENT.- Restons-en là, parce que ce n'est pas l'objet de la délibération. Vous vous verrez après, vous vous poserez les questions que vous voulez, mais je veux que nous restions sur la délibération.

M. GUEYDON.- Je faisais partie des bénévoles du festival, donc je voudrais simplement dire que cela a été un succès général.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous sommes tous d'accord là-dessus, nous sommes au clair sur ce que vient de dire Marianne.

M. GUEYDON.- Il y a eu entre 12 000 et 13 000 participants pour la totalité des communes. L'innovation cette année, c'est qu'il y a eu un festival off sur La Tour-d'Aigues, donc beaucoup plus de troupes intervenaient, qui d'ailleurs étaient au camping.

M. BRABANT.- Je crois qu'il y a eu plus de 7 000 personnes sur La Tour-d'Aigues.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais pas personnes, spectateurs, parce que c'est difficile de compter les personnes. Effectivement, le nombre de spectateurs a été presque multiplié par deux.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je pense que cela a été médiatisé.

Un INTERVENANT.- Je pense qu'il faudrait doubler le budget l'année prochaine, mettre 50 000 au lieu de 25 000.

Mme DOMEIZEL.- C'est une bonne idée.

M. BRABANT.- Pourquoi pas, si c'est possible.

M. LE PRESIDENT.- Nous en discuterons sur le budget 2026, mais pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

Je vais juste reprendre ce que disait M. BRABANT, le Vice-Président, et soulever la question qui a été posée par Pierre AUBOIS.

Je vais donc expliquer. Aujourd'hui, je vais parler de ce qui n'est pas passé par les commissions.

Ce qui passe par la commission, c'est ce qui ne relève pas des compétences de la Communauté, donc on passe une commission pour déterminer ce qu'il en est. Les autres subventions, comme l'événement de ferme en ferme ou le soutien à l'agriculture (GDA), ce sont des points qui sont discutés dans le cadre de la Collectivité au niveau

de nos compétences agriculture pour ce qui concerne Geneviève JEAN. Pour la Mission locale, ce sont des sujets qui sont abordés et discutés par Rose-Marie DUMONTIER. Enfin, Prévigrêle relève aussi de la partie agricole. Cela s'est discuté en Bureau et a été validé du fait de la reconduction de l'ensemble de ces dossiers.

M. AUBOIS.- Quand il y a des jours comme ça, Prévigrêle, c'est bien.

M. LE PRESIDENT.- Justement, nous avons une question de la part de M. Pierre AUBOIS, de la commune de La Tour-d'Aigues, qui m'a écrit et qui me demande des précisions.

Sur la question qui était posée, de manière à ne rien oublier, M. AUBOIS souhaiterait savoir s'il existe un compte rendu d'activité de Prévigrêle. Oui, nous recevons chaque année un compte rendu d'activité de Prévigrêle. Il faudra se rapprocher de nos services avec Geneviève JEAN. Nous avons effectivement un compte rendu chaque année, nous l'avons ici. Si tu veux le voir tout à l'heure, nous te le montrerons, tu pourras voir que c'est absolument vrai.

M. AUBOIS.- Je te crois sur parole.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons donc le compte rendu chaque année. Effectivement, si cela t'intéresse, nous te mettrons en copie tous les ans.

Ensuite, on me demande les preuves d'efficacité de ce dispositif en termes de prévention. En ce qui concerne cette question, je ne suis pas agriculteur, mais je voudrais juste rappeler une chose, c'est que dans le mandat précédent, cela avait fait l'objet de longues discussions pour savoir s'il fallait accepter Prévigrêle ou pas. Nous nous sommes rapprochés des métiers les plus concernés et les plus intéressants après les docteurs, les pompiers, et tout cela, à savoir les agriculteurs. Ils étaient effectivement demandeurs de la fonction de Prévigrêle. À partir de là, nous avons fait une réunion lors de laquelle j'étais présent avec Paul FABRE. Nous avons reçu les personnes de Prévigrêle, qui nous ont expliqué que s'il y avait des soucis dans certains secteurs concernant des phénomènes de grêle, c'était parce que le maillage n'était pas correct. À l'époque, nous avons approuvé et fait valider, c'était sous la présidence et la vice-présidence de Monique BARNOUIN, qui s'est battue pendant des années pour que nous arrivions à le faire. Cela a été présenté en Conseil communautaire et nous avons signé la convention pour que le maillage se fasse sur tout le territoire. Je crois qu'il y avait Cucuron, Mirabeau, des secteurs de la traversée de la Durance. Il y avait trois ou quatre communes pour lesquelles nous avons finalisé le maillage. Je le redis, cela s'est fait à l'époque du mandat précédent.

S'agissant des preuves d'efficacité du dispositif, je me réfère aux agriculteurs qui m'expliquent que cela a quand même vocation à les aider.

Mme GARCIN.- Il faut que les agriculteurs soient là pour mettre en route l'appareil ...

M. LE PRESIDENT.- Ne rentre pas dans les détails.

Mme GARCIN.- S'ils ne le font pas, cela ne marchera jamais.

M. LE PRESIDENT.- Ils le font, mais ils avaient juste un problème de communication au niveau du réseau, parce que s'il n'y en a qu'un qui le met, par exemple à Beaumont, mais pas à Mirabeau, cela présente l'inconvénient de générer des trous. Lorsqu'il y a un orage, il faut que ce soit coordonné.

Nous avons vérifié, puisqu'il y avait des doutes sur le suivi de cette opération. Nous avons effectivement un bureau d'études et de prévention grêle, qui s'appelle ANELFA, qui a fait un document appelé « Efficacité de la lutte contre la grêle par les générateurs au sol ». Cher ami Pierre AUBOIS, je le garde à ta disposition.

Restaient ensuite les derniers éléments qui concernaient des preuves scientifiques de l'absence de nocivité des produits envoyés dans les airs. Je ne suis pas non plus compétent là-dessus. Nous avons fait des recherches en ce qui concernait l'iodure d'argent, puisqu'il s'agit de ce composant chimique. Nous avons une association, qui s'appelle ANELFA, qui est en charge de cela, qui a établi un document de trois pages en mettant à l'appui l'ensemble des références techniques et scientifiques démontrant que de nombreuses études sur les effets de l'argent sur les hommes, les animaux, les poissons, les produits, les végétaux et les micro-organismes ont été menées dans les années 70-80, et en ce qui concerne les ensemencements, aucune atteinte appréciable en environnement n'a été décelée.

Je garde ce document à ta disposition, mais je ne vais pas entrer dans les détails, parce que je ne suis pas spécialiste. Je garde cela à ta disposition, mais sur les trois éléments dont tu fais état, nous avons l'ensemble des documents, je les mets à ta disposition.

M. EGG.- Aujourd'hui, apparemment, cela ne fonctionne pas bien.

M. LE PRESIDENT.- Je n'en sais rien, je ne suis pas agriculteur.

M. EGG.- Je ne parle pas d'agriculteurs, je parle de la grêle.

Mme GARCIN.- C'est parce que personne n'a mis l'appareil en route. Normalement, Prévigrêre, ils préviennent les gens pour dire : « Il va y avoir un orage, il risque d'y avoir de la grêle, mettez l'appareil en route ». S'il n'y a pas l'appareil en route...

(Discussions croisées)

M. AUBOIS.- C'est moi qui ai posé la question. Cela fait longtemps que je m'interroge sur Prévigrêre, ce n'est pas la première fois que les municipalités et La Tour-d'Aigues, nous avons voté pour Prévigrêre, j'avais posé les mêmes questions et nous n'avions pas eu de réponse formelle sur l'efficacité. Mylène vient de le montrer encore une fois. Ce n'est pas parce que les agriculteurs le demandent ou que quelqu'un demande quelque chose qu'on est obligés de le faire. Quand tu vas chez le médecin, si tu lui demandes quelque chose, il n'est pas obligé d'accepter si c'est nocif.

Si tu me donnes les éléments, il n'y a pas de problème, cela me va très bien. Si vous voulez, je vous ferai un compte rendu la prochaine fois pour vous dire pourquoi c'est efficace ou pourquoi ce n'est pas efficace et si c'est dangereux ou pas, en fonction des éléments que tu me donneras.

Mme GARCIN.- C'est efficace.

M. LE PRESIDENT.- Nous nous sommes quand même posé la question de savoir comment fonctionnait Prévigrêre et qui étaient ceux qui accordaient le financement, puisque nous le finançons pour le compte des agriculteurs. Il y a des agriculteurs dans la salle, ils s'exprimeront peut-être.

Aujourd'hui, quand on regarde l'ensemble des financeurs... Tu pourras me dire que ce n'est pas parce que la planète entière finance et que tu te poses des questions qu'il faut financer la planète entière, j'entends ce que tu me dis, sauf qu'à un moment donné, nous essayons de minimiser les risques en regardant ce qu'il se passe autour de nous. Aujourd'hui, sans les financeurs attirés, à savoir la Région, le Département de Vaucluse, le Département des Bouches-du-Rhône, le Conseil Drôme Provence, le Conseil de Communes DRAGA, tout ce qui est autour de nous, Gard rhodanien, Camargue, Terre de Provence Communauté de Communes, COTELUB, Côtes de Ventoux, Pays d'Apt Luberon, Vaison Ventoux... Toutes les intercommunalités, la Région, le Département et l'État financent Prévigrêre.

Après, que cela ne fonctionne pas bien parce que les gens ne font pas leur travail, ce n'est pas bien. Que tu me dises d'aller voir les agriculteurs en leur disant : « Écoutez, les gars, on vous a payé, on finance tous ces systèmes, donc faites fonctionner la machine », je l'entends. Si tu arrives à me faire la démonstration, nous mettrons dans le journal que nous ne finançons plus Prévigrêre aux agriculteurs de Vaucluse à la demande de Pierre AUBOIS.

M. AUBOIS.- Robert, j'ai posé une question. Nous versons 10 000 euros, et d'après ce que je comprends, cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros versés pour ce dispositif au niveau de la Région, que tout le monde paye. Ce dispositif fonctionne-t-il ? Si tu me dis que le bilan d'activité dit que cela fonctionne et que nous avons évité un carnage sur les villes, cela me va très bien...

M. LE PRESIDENT.- Pierre, comment veux-tu que je te dise... Quand je lis le rapport d'activité, on nous explique que cela fonctionne, et quand je vois les agriculteurs, ils me disent : « Ne touchez surtout pas ça ». Je fais quoi ?

M. AUBOIS.- Robert, je te pose la question, tu m'apportes des éléments.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que je te dis, je te donne tous les éléments qui sont là, mais tu me dis : « Je vais faire une analyse et je fais voir ». Fais-le, mais si tu veux que nous arrêtons Prévigrêre demain, il faudra l'expliquer aux agriculteurs.

M. AUBOIS.- Je ne veux pas que nous arrêtons, je voulais simplement qu'on fasse le bilan.

M. LE PRESIDENT.- Un agriculteur est présent, il va s'exprimer.

M. DUVAL.- Il y a effectivement des agriculteurs qui ont ces appareils, qui reçoivent des alertes et qui doivent déclencher l'appareil. En principe, la plupart de ces agriculteurs sont des coopérateurs, mais des coopératives, il n'y en a plus des kilos sur le territoire, donc c'est vite fait d'aller les contacter et de savoir qui s'occupe de quoi. Aujourd'hui est un bon exemple, puisque quand je suis passé à Cucuron, c'était blanc, c'était vraiment blanc, les vignes étaient blanches par terre, donc cela n'a pas fonctionné. Je pense donc qu'on pourrait s'inquiéter, puisqu'on met 10 000 euros, mais visiblement, aujourd'hui, cela n'a pas fonctionné. Pourquoi cela n'a pas fonctionné ? Est-ce que cela n'a pas été déclenché ? Est-ce que cela a été déclenché, mais n'a pas été efficace ? On peut se poser la question de savoir si notre dépense de 10 000 euros est utile ou inutile.

M. AUBOIS.- C'est exactement la démarche.

M. DUVAL.- Si elle est inutile, est-ce qu'on la met quand même pour faire plaisir aux agriculteurs qui la réclament ? Je pense que c'est juste une question d'efficacité de la dépense.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je dis tout simplement, c'est qu'à l'origine de la décision de la mise en place de ce dispositif, je le redis, cela s'est fait sous le mandat précédent. Je n'étais pas à l'origine de la demande, puisque cela a été fait à l'époque de Mme BARNOUIN et repris par Paul, qui l'a fait valider en Conseil communautaire où nous avons décidé de faire en sorte que ce soit maillé. Nous avons déjà posé ce genre de questions à l'époque et nous avons des réponses comme : « Si on n'avait pas lancé ça dans le ciel, on aurait reçu des briques ». On a reçu de petits grêlons. Tout cela s'explique.

Ces gens-là, ce sont eux qui ont la réponse. Sur la partie mécanique des choses, on nous a expliqué que ce dispositif minimise l'impact, voire l'élimine quand il s'agit de petites alertes.

En ce qui concerne la saturation des sols par un produit polluant, les documents que nous avons disent...

(Discussions croisées)

M. AUBOIS.- Cher Président et cher ami, je te remercie d'avoir fait toutes ces démarches.

M. BRABANT.- Tu vois, ça continue, les Césars. *(Rires)*

M. BRABANT.- Sur les subventions, j'ai oublié de vous dire qu'avant que le groupe de travail ne se réunisse, donc hormis Prévigrêl et celles que je vous ai citées, un avis technique et financier nous est quand même donné par les services de COTELUB.

M. LE PRESIDENT.- Il faut maintenant voter ces subventions, puisque nous n'avons pas voté.

Avant de voter, vous savez que nous venons de donner les subventions association par association, donc si dans la salle, nous avons des personnes qui font partie de l'exécutif de certaines associations, je leur demande de sortir. Personne n'est président, vice-président, trésorier ? Personne ne fait partie d'une association dont le nom a été cité ? Il n'y a pas ses enfants, les maris ou les femmes ?

M. BRABANT.- Les bénévoles et adhérents, non.

M. LE PRESIDENT.- Non, je parle des exécutifs. Passons au vote.

Mme MOURET.- Je vais sortir, parce que j'ai un doute. Je crois qu'un membre de ma famille est secrétaire.

(sortie de Karine Mouret)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. AUBOIS.- Je voulais m'abstenir sur une, mais je ne voulais pas vous faire faire subvention par subvention.

M. LE PRESIDENT.- C'est gentil, Pierre.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution de subventions aux associations comme présenté ci-dessus pour 2025 ;
- D'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes au budget général de l'exercice 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions visées aux associations concernées.

Questions diverses

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons des questions avant de clôturer ce Conseil communautaire et prendre le verre de l'amitié, parce que c'est prévu.

Je vous rappelle que le samedi 17 mai aura lieu la Journée du Développement durable à Villelaure. Cela commence à 10 heures 30 et finit à 18 heures. J'insiste, parce que vous savez que ce sera la dernière, puisque après, nous aurons un nouveau Conseil communautaire.

Je vous rappelle que l'année dernière, à La Tour-d'Aigues, nous avons passé beaucoup de temps, mais nous avons été un peu déçus parce qu'il n'y avait pas forcément beaucoup de monde. Il serait bien qu'on se réveille un peu dans ce dernier mandat, donc je vous invite tous à participer, au moins vers midi, pour prendre un verre tous ensemble le samedi à Villelaure.

Mme GARCIN.- Tu as dit le samedi 17 mai, c'est cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, le samedi 17 mai. Pourquoi, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a l'OM ?

Mme GARCIN.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le soir, et ça, c'est à midi.

Je vais maintenant vous donner quelques informations.

Vous savez que le Café du Lac avait lancé une information sur le référé de suspension d'urgence déposé concernant notre délibération : la suspension a été refusée. Mais on attend encore pour le procès, sur le fond, mais ils ont perdu sur la suspension. Ça, c'est réglé, le parking continue de vivre, et heureusement, parce que sinon, il aurait fallu revenir à la délibération précédente et faire payer tous les habitants.

Le deuxième sujet concerne l'état d'avancement du projet d'acquisition du camping des Chênes Verts. Vous savez que la dernière délibération a été reprise à l'unanimité à Cabrières-d'Aigues, qu'à partir de là, nous avons contacté les Domaines, que ces derniers vont très bientôt venir et que les dispositions seront prises. Jean-Marc vous fera le retour sur la décision finale qui sera prise lorsque nous aurons les éléments.

Concernant la prochaine réunion du Conseil communautaire, je vous demande d'arrêter deux dates. La première concerne le 27 mai.

Mme GARCIN.- Oui, tu l'as déjà donnée tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous l'ai déjà donnée, mais je le redis pour ceux qui sont arrivés en retard. Le 27 mai, en fonction des éléments transmis par les Domaines et de la propriétaire des Chênes Verts, si toutefois elle était d'accord sur la proposition, nous passerons au vote pour l'acquisition ou non.

Mme GARCIN.- Où se passera ce Conseil ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous verrons. Si à l'issue du vote, c'est un « non » qui l'emporte, nous informerons tout de suite la personne concernée. Si vous avez voté pour, nous passerons à l'acte.

Deuxième sujet, c'est le Conseil communautaire qui aura lieu le 12 juin à 18 heures 30. Qui peut nous recevoir ? Cela fait longtemps que nous ne sommes pas allés à Cucuron.

Je vais retenir Cucuron, même si nous avons envisager de faire le prochain Conseil communautaire à l'étang de La Bonde en plein air, comme nous l'avions fait à Vitrolles-en-Luberon. Nous pourrions nous donner rendez-vous un peu plus tôt, cela vous permettra de faire un tour dans le parc. Mais nous ne pourrions pas forcément accéder aux bâtiments.

Le 12 juin, ce sera La Bonde ou Cucuron à confirmer.

Le 27 mai, si vous êtes d'accord, comme il n'y aura qu'un sujet à traiter, faisons-le à COTELUB.

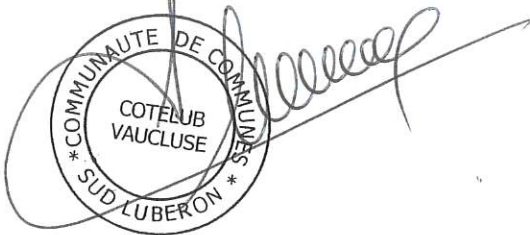
Êtes-vous d'accord ? Il y en a pour cinq minutes et tout est sur place.

Bien, je vous remercie, le Conseil communautaire est clos.

La séance est levée à 19 heures 53.

*Le présent procès-verbal a été validé à l'unanimité des membres du conseil communautaire
lors de la réunion du 03 juillet 2025*

Le Président,
Robert TCHOBDRENOVITCH



La secrétaire de séance,
Karine MOURET

A stylized signature in blue ink, likely belonging to Karine Mouret, is written over the text.

